

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 15 décembre 2015

Convocation du : 3 décembre 2015

Objet : STATION DE CEÛZE

Signature de la convention avec Gras Savoye : assurance ticket neige

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

Pouvoirs : Thomas Michel absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau

Le Vice-Président chargé des Finances, Monsieur Michel Lonni informe les conseillers communautaires des éléments du dossier.

L'Association Orion a souscrit pour le compte des skieurs une assurance collective à la journée couvrant les risques occasionnés par la pratique du ski. Il apparaît que le moment auquel le skieur est sensibilisé à l'importance d'une assurance garantissant notamment les frais de secours, l'assistance et le rapatriement en cas d'accident sur les pistes, se situe précisément lors de l'achat d'un forfait remontées mécaniques, soit juste avant l'accès aux pistes.

C'est pourquoi, il a été convenu de se rapprocher d'Orion afin de permettre à tous les skieurs de la station de pouvoir souscrire un ou des produits d'assurances, y compris avant l'accès aux pistes.

Le courtier GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE – Parc Sud Galaxie, 3B Rue de l'Octant – B.P. 279 – 38130 ECHIROLLES – est le courtier mandataire exclusif de l'Association ORION pour le placement, la gestion des primes relatives à la vente des produits et la gestion des sinistres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151215-De116_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015

Publication : 21/12/2015

Pour le Président
par délégation



Agissant en tant qu'intermédiaire transparent au nom et pour le compte d'Orion, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy exploitante des remontées mécaniques reverse chaque mois à GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE le montant total des sommes encaissées au titre de la vente de ce ou ces produits d'assurances qu'elle aura comptabilisées sur un compte de passage.

GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE reverse à la Compagnie MONDIAL ASSISTANCE la quote-part technique de la prime d'assurance et fait son affaire à l'égard de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy de la taxe sur les conventions d'assurance due sur le prix de vente public de ce ou ces produits d'assurances.

En rémunération de sa prestation de distribution du ou des produits d'assurances et de son mandat d'encaissement du prix de vente de ou des produits d'assurances, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy percevra de GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE une commission de présentation de produits d'assurances d'un montant de 0.96 € par journée assurée vendue pour ASSUR'GLISSE et de 13.53€ par produit ASSUR'GLISSE SAISON PREMIUM Vendu.

Après avoir entendu les explications, le conseil communautaire approuve la convention proposée à l'unanimité, autorise le Président à signer celle-ci.

votants : 31 dont 3 pouvoirs	pour : 31	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à
La Roche des Arnauds,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151215-De116_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015
Publication : 21/12/2015

Pour le Président
par délégation



Le Président,



Jean-Marie Bernard